

**BUtgb** vzw - **UBAtc** asbl



MENUISERIE

SYSTEMES DE FENETRES ET PORTES EN PVC

**DECEUNINCK DECOROC  
PROFILES EN PVC-U LAQUES**

Valable du 20/03/2025 au 19/03/2030



**Titulaire d'agrément :**

Deceuninck sa – Division Benelux  
Bruggesteeweg 360  
8830 Hooglede-Gits  
[www.deceuninck.be](http://www.deceuninck.be) - [belux@deceuninck.com](mailto:belux@deceuninck.com)  
Tél. : +32 (0)51 239 289



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

## Opérateurs d'agrément



### Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe  
info@buildwise.be - www.buildwise.be



### SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@seco.be - www.groupseco.be

## Opérateur de certification



### BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@bccca.be - www.bccca.be



## AVANT-PROPOS


Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG 2927, valable du 04/10/2023 au 03/10/2028. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none"><li>- Distinction entre les systèmes de fenêtres et portes '76' et '76"X" ;</li><li>- Eliminer les compounds DECOM 1340/003 ;</li><li>- Introduction des compounds D700/57, D700/58, D700/59 et D700/96 ;</li><li>- Introduction d'un spectrophotomètre nouveau CM 26d ;</li><li>- Arrêt de la production à Bogen, Allemagne (§4.1.1) ;</li><li>- Adaptation à la NBN B25-002-5:2023 ;</li><li>- Vérificatoin du maintien de la classe de perméabilité à l'air après essai de comportement entre différents climats.</li></ul>



Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



## AGREMENTS TECHNIQUES ASSOCIES

Agrément technique:		Certification:	
✓	Laquage sur profilés en PVC-U résistant aux rayons UV (UVM) conformément au §3.1.1, à l'ATG H866	✓	Application du laquage sur profilés en PVC-U résistant aux rayons UV (UVM) conf. au §3.1.1, à l'ATG H866
✓	Laquage appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres et portes <ul style="list-style-type: none"><li>- iCOR Elegant Origin &amp; Infinity 76(X) décrit dans l'ATG 3233 ;</li><li>- iCOR Elegant Thermofibra Infinity 76(X) dans l' ATG 3258;</li><li>- iCOR Elegant Monorail décrit dans l'ATG 3214.</li></ul>	✓	Laquage appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres et portes <ul style="list-style-type: none"><li>- iCOR Elegant Origin &amp; Infinity 76(X) décrit dans l'ATG 3233 ;</li><li>- iCOR Elegant Thermofibra Infinity 76(X) dans l' ATG 3258;</li><li>- iCOR Elegant Monorail décrit dans l'ATG 3214.</li></ul>



## REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NBN B25-002-1	2019	Menuiserie extérieure - Partie 1: Prescription des performances générales - Fenêtres et façades rideaux.
NBN B25-002-2	2022	Menuiserie extérieure - Partie 2 : Prescription des performances générales pour les portes extérieures pour piétons
NBN B25-002-5	2023	Menuiserie extérieure - Partie 5 : Prescriptions pour les profilés et les châssis en PVC-U
NBN EN 12608-1:2016+A1	2020	Profilés de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, exigences et méthodes d'essai - Partie 1 : Profilés en PVC-U non revêtus avec des faces de teinte claire

# 1 Objet

Ce document complète les agréments techniques pour les systèmes de fenêtres et portes en PVC iCOR Elegant Origin & Infinity 76(X) (ATG 3233), iCOR Elegant Thermofibra Infinity 76(X) (ATG 3258) et iCOR Elegant Monorail (ATG 3214) par la description du laquage des profilés.

L'agrément technique d'un système de fenêtres et portes à profilés en PVC-U laqués présente la description technique d'un système de fenêtres et portes constituées des composants repris au § 3, conformément aux prescriptions de fabrication présentées au § 4, au mode de pose décrit au § 6 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au § 7.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBAtc et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 5 s'appliquent aux types de fenêtres et portes mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire d'agrément et les fabricants de menuiseries peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtres et portes dont il peut être démontré effectivement que la description est totalement conforme à la classification et aux directives avancées dans l'agrément.

Les fenêtres et portes individuelles ne peuvent pas porter la marque ATG.

# 2 Système

Cet agrément s'appuie sur les agréments ATG 3233, ATG 3258 et ATG 3214 pour ce qui concerne les propriétés du système de profilés, le présent agrément y ajoutant l'application d'une couche de laque, système DECOROC.

Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

# 3 Composants

## 3.1 Profilés de résistance en PVC

### 3.1.1 Compound PVC

Les laques, limités à ceux décrit dans ce §3, peuvent être appliqués sur les surfaces visibles (NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.2.7 & annexe C) des profilés suivant §2, extrudés avec et limités aux compounds repris dans le Tableau 1 ci-dessous, en fonction des sites d'extrusion et de laquage indiqués.

Compounds résistants aux rayons UV (UVM) conformément à l'ATG H866.

Les compounds en PVC-U pour les surfaces visibles sont disponible dans les coloris suivantes :

**Tableau 1 – Matière première PVC-U utilisée pour des surfaces visibles**

	Compounds	Couleur	Colorimétrie	
Site d'extrusion Hoogledede-Gits	Compounds résistants aux rayons UV <sup>(2)</sup>			
	DECOM 1350/003 DECOM 1360/003 D700/57 D700/58 D700/59	Blanc signalisation (approximatif RAL 9016)	L*: 93,50 ± 1,00 a*: -1,00 ± 0,50 b*: 2,15 ± 0,80	(1)
	DECOM 1340/096 D700/96	Blanc crème (approximatif RAL 9001)	L*: 90,00 ± 1,00 a*: 0,20 ± 0,50 b*: 7,25 ± 0,80	
Site d'extrusion Swarzędz	700/57 700/58 700/59	Blanc signalisation (approximatif RAL 9016)	L*: 93,50 ± 1,00 a*: -1,00 ± 0,50 b*: 2,15 ± 0,80	(1)
	700/96 DECOM 1340/096	Blanc crème (approximatif RAL 9001)	L*: 90,00 ± 1,00 a*: 0,20 ± 0,50 b*: 7,25 ± 0,80	
Site d'extrusion Menemen	ECOM 50300003	Blanc signalisation (approximatif RAL 9016)	L*: 93,50 ± 1,00 a*: -1,00 ± 0,50 b*: 2,15 ± 0,80	(1)
	ECOM 50300096	Blanc crème (approximatif RAL 9001)	L*: 90,00 ± 1,00 a*: 0,20 ± 0,50 b*: 7,25 ± 0,80	
(1):	Mesuré sur profilés extrudés suivant NBN EN ISO 18314-1 avec Minolta - Spectrophotomètre CM 2600d ou CM 26d, les deux avec source lumineuse D65 (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°).			
(2):	Compounds pour mono-extrusion ou les lames extérieures des faces visibles en coextrusion (NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.2.7 & annexe C).			

Chaque description de couleur est purement indicative, il est fortement recommandé de se procurer des échantillons du matériau proprement dit afin d'en évaluer la couleur, la texture et le brillant.

### 3.1.2 Profilés de résistance en PVC

Les profilés de résistance en PVC revêtus d'une couche de laque présentent la géométrie et les dimensions telles que reprises pour les systèmes de fenêtres et portes en PVC iCOR Elegant Origin & Infinity 76(X) dans ATG 3233, iCOR Elegant Thermofibra Infinity 76(X) dans ATG 3258 et iCOR Elegant Monorail dans ATG 3214.

### 3.1.3 Stabilité des teintes des laques

La stabilité des teintes des laques est évaluée pour l'usage dans un climat modéré M pendant 5 ans, ce qui correspond à un rayonnement équivalent en total de 8,0 GJ/m<sup>2</sup> pendant au moins 4.000 heures (équivalent à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 5.9 et annexe B). Il a été vérifié si la valeur indicative de  $\Delta E^* = 3,8$  (NBN B25-002-5:2023 tableaux 6 et 7) n'a pas été dépassée. À cet égard, la note (3) du tableau 7 de la NBN B25-002-5:2023 indique ceci « *Les teintes qui présentent un  $\Delta E^* > 3,8$  ne sont pas exclues. Cependant, il faut savoir que ces teintes s'altèrent à court ou moyen terme. Afin d'orienter le choix des teintes, un tableau est présenté en Annexe B* » de la NBN B25-002-5:2023. Les laques repris dans cet agrément technique ont tous une valeur indicative inférieure à  $\Delta E^* = 3,8$ .

### 3.1.4 Couche de laque comme couche supérieure

#### 3.1.4.1 Type

**Tableau 2 – Type de couche de laque**

Marque	DECOROC
Type	Laque polyuréthane bicomposante
	Polyamide de granulométrie 11 Durcisseur : polyisocyanate aliphatique Nettoyant et/ou diluant : à base de solvants organiques

#### 3.1.4.2 Caractéristiques

**Tableau 3 – Caractéristiques de la couche de laque**

Caractéristique	Unité	Méthode	Spécification
Épaisseur de couche	µm	TRA <sup>(1)</sup> tableau B.5.2.c.4 microscope	25

<sup>(1)</sup> Règlement d'application pour la certification ATG de profilés en PVC pour fenêtres et portes version 2.0 09/2020.

### 3.1.4.3 Programme des couleurs

Tableau 4 – Programme des couleurs des laques

Dénomination de la couleur	$\Delta E^*$	Référence Deceuninck	N° RAL approximatif <sup>(1)</sup>
Blanc signalisation	0,34 <sup>(3)</sup>	6003	9016
Vert sapin <sup>(5)</sup>	2,03 <sup>(3)</sup>	6006	6009
Brun noir <sup>(5)</sup>	0,30 <sup>(3)</sup>	6008	8022
Blanc perlé <sup>(5)</sup>	1,04 <sup>(2)</sup>	6018	1013
Gris terre d'ombre	1,34 <sup>(3)</sup>	6067	7022
Gris quartz	1,91 <sup>(3)</sup>	6068	7039
Gris signalisation A <sup>(5)</sup>	1,49 <sup>(3)</sup>	6070	7042
Gris anthracite	1,54 <sup>(3)</sup>	6072	7016
Rouge vin	0,97 <sup>(3)</sup>	6076	3005
Ivoire clair	0,90 <sup>(3)</sup>	6078	1015
Bleu acier	3,38 <sup>(3)</sup>	6079	5011
Blanc crème	0,88 <sup>(3)</sup>	6096	9001
Brun sépia <sup>(5)</sup>	0,57 <sup>(2)</sup>	6141	8014
Gris bleu	0,63 <sup>(3)</sup>	6901	7031
Bleu gris <sup>(5)</sup>	3,71 <sup>(3)</sup>	6902	5008
Gris ciment <sup>(5)</sup>	1,29 <sup>(3)</sup>	6904	7033
Blanc aluminium sans vernis	1,32 <sup>(4)</sup>	6908 SV	9006
Balmoral	3,29 <sup>(3)</sup>	6909	0856010 <sup>(6)</sup>
Gris béton	2,72 <sup>(3)</sup>	6910	7023
Gris aluminium <sup>(5)</sup>	2,37 <sup>(3)</sup>	6911	9007
Gris noir	0,67 <sup>(2)</sup>	6934	7021
Gris pierre	1,88 <sup>(3)</sup>	6935	7030
Gris soie <sup>(5)</sup>	0,57 <sup>(2)</sup>	6936	7044
Gris fer	0,89 <sup>(3)</sup>	6937	7011
Noir graphite	3,22 <sup>(3)</sup>	6955	9011

<sup>(1)</sup> RAL-Classic complété avec <sup>(6)</sup> RAL-Design. Données fournies par DECEUNINCK sa.

<sup>(2)</sup> Vieillessement Naturel pendant deux ans.

<sup>(3)</sup>  $\Delta E^*$  conformément à l'ISO 7724/3 après vieillissement artificiel 8,0 GJ/m<sup>2</sup> & au moins 4.000 heures conformément à la NBN EN 513.

<sup>(4)</sup>  $\Delta E^*$  conformément à l'ISO 18314-1 après vieillissement artificiel 8,0 GJ/m<sup>2</sup> & au moins 4.000 heures conformément à la NBN EN 513.

<sup>(5)</sup> Laques non repris dans la gamme standard.

## 3.2 Autres composants

Les systèmes de fenêtres et portes en PVC laquées sont toujours renforcés. Ils comportent un renfort, une quincaillerie, des joints, peuvent être équipés d'un T mécanique, de vitrage, de mastics, de colle, et disposent d'autres accessoires tels que repris pour les systèmes de fenêtres et portes en PVC dans les ATG 3233, ATG 3258 et ATG 3214.

## 4 Prescriptions de fabrication

### 4.1 Production

#### 4.1.1 Fabrication des profilés

Les sites de production pour l'extrusion des profilés résistant aux rayons UV pour les systèmes de fenêtres et portes iCOR Elegant sont repris dans l'ATG 3233, ATG 3258 et ATG 3214:

- Deceuninck sa, Bruggesteeweg 360, 8830 Hooglede-Gits, Belgique ;
- Deceuninck Sp. z o.o.H, ul. Poznańska 34, 62-020 Swarzędz, Pologne ;
- EGE profil Ticarit ve sanayi Plastik Ihtisas 5. Cadde N:4 Menemen Izmir (TR), Turquie, pour certaines parclose.

La site suivant où le laquage est appliqué pour le compte de la firme DECEUNINCK sa, est régulièrement contrôlé par l'opérateur de certification dans le cadre de cet agrément technique:

- V-Finishing bv, Industrieweg Noord 1149 B-3660 Oudsbergen.

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et l'exécution d'essais en laboratoire sur des éprouvettes prélevées dans la production.

#### 4.1.2 Laquage

Les phases principales du laquage sont :

- la préparation des profilés :
  - acclimatation ;
  - masquage des parties des profilés ne devant pas être laquées ;
  - nettoyage des profilés ;
  - pose des profilés dans la cabine.
- préparation de la laque :
  - acclimatation ;
  - dosage des quantités ;
  - mélange et homogénéisation.
- application de la laque de manière régulière ;
- durcissement au four ;



- application d'un film de protection sur les profilés laqués ;
- emballage des profilés laqués.

### 4.1.3 Fabrication des fenêtres et portes

La fabrication des fenêtres et portes laquées conformément au présent agrément technique répondent aux exigences telles que reprises aux ATG 3233, ATG 3258 et ATG 3214.

Les systèmes de fenêtres et portes en PVC laquées sont toujours renforcés.

## 4.2 Commercialisation

La commercialisation pour la Belgique est assurée par DECEUNINCK sa – Benelux.

# 5 Performances du système sous agrément

## 5.1 Préalable

Pour la stabilité, les propriétés thermiques, les performances relatives à l'air, au vent et à l'eau, l'abus d'utilisation, l'effort de manœuvre, les performances acoustiques et la résistance au choc des profilés laqués, il convient de s'en référer respectivement aux ATG 3233 pour les profilés iCOR Elegant Origin & Infinity 76(X), ATG 3258 pour les profilés iCOR Elegant Thermofibra Infinity 76(X), et ATG 3214 pour les profilés iCOR Elegant Monorail.

## 5.2 Performances spécifiques du système de fenêtres et portes laquées

### 5.2.1 Durabilité de la couche de laque

Un essai de vieillissement artificiel a été présenté pour tous les laques déclarées. Aucun des profilés n'a dépassé la valeur indicative de  $\Delta E^*$  de 3,8 (vieillissement artificiel conformément à la NBN B25-002-5:2023). Les rapports d'essai ont été repris dans les dossiers internes antérieurs de l'UBAtc.

Quelques profilés laqués de Deceuninck ont été soumis de manière systématique à des essais de vieillissement naturel sous la lumière du soleil à Bandol, en France.

### 5.2.2 Aptitude à l'emploi de la laque

Les laques déclarées ont résisté aux essais suivants, repris dans la NBN B25-002-5:2023 §6.4.2 tableau 5 :

Résistance à l'usure conformément à la NBN EN ISO 7784-2 : pas de dénudation du matériau de base sous la couche de laque.

Résistance aux rayures conformément à la NBN EN ISO 1522 : absence de rupture dans la laque et pas de dénudation du matériau de base.

La laque satisfait aux exigences de la NBN B25-002-5:2023 en termes d'aptitude à l'emploi. Ces rapports d'essai ont été repris dans le dossier de l'UBAtc.

### 5.2.3 Aptitude à l'emploi du profilé laqué

La laque a résisté aux essais repris dans les NBN B25-002-5:2023 §6.4.2, tableau 5, notamment pour l'essai de quadrillage (NBN EN ISO 2409 - classe 0, à -10 °C, 20 °C et 50 °C). Aucun des petits éléments du quadrillage ne s'est détaché du support. Le profilé laqué satisfait aux exigences de la NBN B25-002-5:2023 en termes d'aptitude à l'emploi.

### 5.2.4 Durabilité de la fenêtre laquée

La durabilité de la fenêtre laquée a été examinée sur la base du comportement entre différents climats, conformément aux exigences du § 6.17 du NBN B25-002-1:2019, configuration d'essai conformément à la NBN EN 1121 et réalisation de l'essai conformément à la NBN ENV 13420, Méthode 3. Le Tableau 4 reprend les résultats de ce programme d'essais.

### 5.2.4.1 Fenêtre laquée – Type iCOR ELEGANT Origin & Infinity 76 X

La durabilité de la fenêtre laquée de type iCOR ELEGANT Origin & Infinity 76 X a été examinée sur une fenêtre revêtus d'un film décoratif. Les résultats sont repris dans l'ATG 2926.

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après les essais. La durabilité de la fenêtre laquée, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences §6.9 de la NBN B25-002-5:2023. La classe de perméabilité à l'air est maintenu avant et après l'essai.

### 5.2.4.2 Fenêtre laquée – Type iCOR ELEGANT Thermofibra Infinity 76 X

Tableau 5 – Comportement entre différents climats

Type de fenêtre	Double ouvrant avec mauclair
Porte fenêtre H x L (mm)	2100 x 1600
Profilé dormant (renfort)	P5103 (P5203)
Dimension max. ouvrant H x L (mm)	2030 x 763
Profilé d'ouvrant (renfort)	P5709 (fibre de verre)
Mauclair (renfort)	P5179 (P17045)
Parclose	P5318
Couleur à l'extérieur	Gris noir – RAL 7021 Decoroc 6934
Couleur à l'intérieur	PVC-U Blanc signalisation ni laquée, ni revêtue
Quincaillerie	Roto NT Designo 2 x 2 points de suspension 9 + 7 points de fermeture
Prestations de la fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

Prestations de la fenêtre après essai au froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)	
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur
Prestations de la fenêtre après essai à la chaleur Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)	
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 0
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Application limitée (ventail à usage manuelle, accès limité)
Situation final à 20 °C	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après les essais. La durabilité de la fenêtre laquée, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences du §6.17 de la NBN B 25-002-1:2019 et du §6.9 de la NBN B25-002-5:2023. La classe de perméabilité à l'air est maintenu avant, pendant et après l'essai.

### 5.2.4.3 Fenêtre laquée – Type iCOR ELEGANT Monorail

Les prestations sont équivalentes à ceux du type Zendow Monorail. Le comportement entre différents climats d'une fenêtre coulissante du type Zendow Monorail a été examiné sur une fenêtre revêtus d'un film décoratif. Les résultats sont repris dans l'ATG 2926.

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après les essais. La durabilité de la fenêtre laquée, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences du §6.9 de la NBN B25-002-5:2023. La classe de perméabilité à l'air est maintenu avant, pendant et après l'essai.

### 5.2.4.4 Comportement entre différents climats – Evaluation

Pour les fenêtres vitrées transparentes, on admet qu'elles sont aptes à être exposées à un rayonnement solaire intense et à de fortes différences de température. Cette observation ne s'applique pas aux fenêtres comportant un panneau de remplissage non transparent.

## 5.3 Substances réglementées

La firme DECEUNINCK nv déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Pour toute information, rendez-vous sur : [economie.fgov.be/fr](http://economie.fgov.be/fr).

## 6 Pose

Telle que décrite dans les ATG 3233, ATG 3258 et ATG 3214

## 7 Directives d'emploi

Telle que décrite dans les ATG 3233, ATG 3258 et ATG 3214.

## CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 2927 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
  - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Façades", accordé le 26 juin 2015. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 20 mars 2025.

Pour l'UBAtc, garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur	
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur	

# BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

## Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23  
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12  
info@butgb-ubatc.be  
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539  
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

